

ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Papeete, le

14 JUIN 2019

Commission de l'économie, des finances,
du budget et de la fonction publique

N° 63 - 2019

Document mis
en distribution

Le 14 JUIN 2019

RAPPORT

relatif à un projet de délibération portant modification
n° 2 du budget des comptes spéciaux formalisant le
report des crédits de paiement sur la gestion 2019,

présenté au nom de la commission de l'économie, des
finances, du budget et de la fonction publique,

par les représentants Madame Tepuaraurii TERIITAHU et
Monsieur Antonio PEREZ

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 3492/PR du 28 mai 2019, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant modification n° 2 du budget des comptes spéciaux formalisant le report des crédits de paiement sur la gestion 2019.

Conformément à l'article 21 de la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics, le présent projet de délibération formalise l'état dressé par l'ordonnateur le 11 mars 2019 relatif au report sur 2019 des reliquats de crédits de paiement 2018 pour le compte spécial intitulé « *Fonds pour le développement du tourisme de croisière* » (FDTC).

Pour les recettes, les crédits de paiement reportés, d'un montant de 243 745 362 francs CFP, sont financés par le résultat d'investissement reporté, à hauteur de 150 690 070 francs CFP, et par un prélèvement prioritaire sur l'excédent de fonctionnement capitalisé d'un montant de 93 055 292 francs.

Quant aux dépenses, le report sur l'exercice 2019 du reliquat non consommé des crédits de paiement de 2018 s'élève à 243 745 362 francs CFP.

	RECETTES	DÉPENSES
Résultat d'investissement reporté	150 690 070	
Prélèvement sur l'excédent de fonctionnement capitalisé	93 055 292	
Équipements et aménagements touristiques		10 776 867
Construction d'un fare <i>manihinihi</i> à Paopao		4 258 237
Aménagement des pôles de débarquement sur Fakarava		140 000 000
Aménagement du débarcadère de Paopao		14 766 116
Aménagement du débarcadère de Vairao		8 944 142
Aménagement du débarcadère de Papetoai		25 000 000
Aménagement du ponton de Vaitape à Bora Bora		40 000 000
TOTAUX	243 745 362	243 745 362

Avec ce report, l'enveloppe des crédits de paiement consacrée en 2019 aux programmes d'investissement s'établit au 29 avril 2019 à 363 745 362 francs CFP, dont 120 000 000 francs CFP inscrits au budget primitif 2019.

* * * * *

Examiné en commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique le 13 juin 2019, le projet de délibération portant modification n° 2 du budget des comptes spéciaux formalisant le report des crédits de paiement sur la gestion 2019 a recueilli un vote favorable des membres de la commission.

En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint

LES RAPPORTEURS

Tepuaraurii TERIITAHU

Antonio PEREZ

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

NOR : DBF1920949DL-4

DÉLIBÉRATION N°

/APF

DU

portant modification n° 2 du budget des comptes spéciaux formalisant le report des crédits de paiement sur la gestion 2019

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée, portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2018-97 APF du 6 décembre 2018 modifiée approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2019 ;

Vu l'arrêté n° 796 CM du 28 mai 2019 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° /2019/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique ;

Dans sa séance du

ADOpte

Article 1^{er}.- Les recettes extraordinaires du budget du Fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC) pour l'exercice 2019 sont modifiées comme suit :

Chapitre	Article/Ligne budgétaire	Intitulé	En +	En -
951	001 106 8	GESTION FINANCIERE		
		Résultat d'investissement reporté	150 690 070	
		Excédents de fonctionnement capitalisés	93 055 292	
		Total chapitre 951	243 745 362	0
		TOTAL GENERAL	243 745 362	

Article 2.- Le report sur l'exercice 2019 des reliquats de crédits de paiement délégués restant à employer au 31 décembre 2018, selon le détail joint en annexe 1 à la présente délibération pour le montant de 243 745 362 XPF, déjà prononcé par l'ordonnateur du budget du fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC), est confirmé.

Article 3.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,

Le président,

Béatrice LUCAS

Gaston TONG SANG

ETAT DES CREDITS DE PAIEMENT DISPONIBLES AU 31 DECEMBRE 2018 ET REPORTES A LA GESTION 2019 - FDTC

CHAPITRE	SOUS-CHAPITRE	N° AP	LIBELLE AP	MONTANT CP REPORTES
904	90401	1.2012	Equipements et aménagements touristiques	10 776 867
904	90401	1.2015	Construction d'un fare manihinihi à Paopao	4 258 237
904	90401	1.2016	Aménagement des pôles de débarquement sur Fakarava	140 000 000
904	90401	1.2017	Aménagement du débarcadère de Paopao	14 766 116
904	90401	2.2017	Aménagement du débarcadère de Vairao	8 944 142
904	90401	3.2017	Aménagement débarcadère de Papetoai	25 000 000
904	90401	1.2018	Aménagement du ponton de Vaitape à Bora Bora	40 000 000
	Total 90401		EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS TOURISTIQUES	243 745 362
Total 904			TOURISME	243 745 362
TOTAL GENERAL				243 745 362